



**Secrétariat général**  
**Service des ressources humaines**  
**Sous-direction du développement professionnel et**  
**des relations sociales**  
**Bureau des concours et des examens professionnels**  
**Bureau de la formation continue et du**  
**développement des compétences**  
**78, rue de Varenne**  
**75349 PARIS 07 SP**  
**0149554955**

**N° NOR AGRS1604749C**

**Note de service**

**SG/SRH/SDDPRS/2016-186**

**03/03/2016**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 4

**Objet :** Concours et examen professionnel de recrutement d'inspecteurs et d'inspecteurs-élèves de la santé publique vétérinaire

#### **Destinataires d'exécution**

DRAAF - DRIAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP  
 Administration centrale  
 Établissements d'enseignement technique agricole  
 Établissements d'enseignement supérieur agricole  
 MEDDE - DREAL  
 FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM IFCE – IGN – ONF - IRSTEA  
 Pour information : IGAPS - Organisations syndicales

**Résumé :** Des concours et un examen professionnel de recrutement des inspecteurs et des inspecteurs-élèves de la santé publique vétérinaire sont organisés au titre de l'année 2016

Suivi par : Jean-Louis CLAUDE / Françoise DAVAUX  
jean-louis.claude@agriculture.gouv.fr  
francoise.davaux@agriculture.gouv.fr  
Tél. : 01.49.55.48.89 / 58.41  
Fax : 01.49.55.50.82

Bureau de la formation continue et du développement des compétences  
Suivi par Isabelle HENRY  
Téléphone : 01.49.55.58.23  
Mél : : isabelle.henry@agriculture.gouv.fr

Date d'ouverture des pré-inscriptions 3 mars 2016  
Date de clôture des pré-inscriptions : 4 avril 2016  
Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : 14 avril 2016  
Date limite de dépôt des dossiers de RAEP et de présentation : 13 juin 2016

**Textes de référence :**

Décret n° 2002-262 du 22 février 2002 modifié relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire

Décret n° 2013-106 du 30 janvier 2013 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'État relevant du ministre chargé de l'agriculture et de l'Office national des forêts

Arrêté du 17 décembre 2002 modifié fixant la liste des grandes écoles scientifiques mentionnée au 2° de l'article 7 du décret n° 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire

Arrêté du 21 mai 2004 modifié fixant la liste des diplômes, certificats ou titres de vétérinaire mentionnée à l'article L. 241-2 du code rural. Arrêté du 8 août 2011 modifié fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours et de l'examen professionnel de recrutement des inspecteurs et des inspecteurs-élèves de la santé publique vétérinaire prévus aux articles 5 à 8 du décret n°2002-262 du 22 février 2002 modifié

Le programme défini par l'arrêté du 8 août 2011 modifié est annexé à la présente note.

Deux concours externe et interne et un examen professionnel de recrutement des inspecteurs de la santé publique vétérinaire et deux concours de recrutement des inspecteurs-élèves de la santé publique vétérinaire sont organisés au titre de l'année 2016.

Le nombre de places offertes sera fixé ultérieurement.

## I. CALENDRIER

La pré-inscription télématique se fera par Internet sur le site [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr) du **3 mars 2016 au 4 avril 2016**.

Les candidats devront retourner **au plus tard le 14 avril 2016** (le cachet de la Poste faisant foi) leur confirmation d'inscription accompagnée des pièces demandées

Date des épreuves écrites : **12 mai 2016**

Lieux des épreuves écrites: LYON – CACHAN – RENNES – TOULOUSE

Des centres seront également ouverts dans les départements et collectivités d'outre-mer en fonction des candidatures exprimées.

Date et lieu des épreuves orales : fixée ultérieurement à PARIS.

Date limite de dépôt des dossiers de présentation et des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour les candidats admissibles : **13 juin 2016** (le cachet de la Poste faisant foi).

Ces dossiers peuvent être téléchargés sur le site dans l'espace de téléchargement à l'adresse suivante : <http://www.concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/dossiers-et-fiches-a-telecharger-fiche-descriptive-ou-individuelle-dinformation-dossier-de-presentation-et-de-reconnaissance-des-acquis-dexperience-professionnelle/>

Les renseignements relatifs à ces concours et examen professionnel pourront être obtenus auprès de Monsieur Jean-Louis CLAUDE et Madame Françoise DAVAUX, chargés de l'opération (Tél. : 01 49 55 48 89 / 58 41 – Fax : 01 49 55 50 82).

***Aucune dérogation ne sera accordée aux dates précitées.***

## II. CONDITIONS D'ACCÈS

### I / Pour le recrutement des inspecteurs de la santé publique vétérinaire (ISPV) :

Peuvent faire acte de candidature:

1) au concours externe :

Les candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre permettant l'exercice en France des activités de vétérinaire.

2) au concours interne :

Les fonctionnaires et agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux candidats en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale, qui possèdent un diplôme, certificat ou titre permettant l'exercice en France des activités de vétérinaire.

Les agents titulaires doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de 4 années de services publics. Les agents publics non titulaires doivent justifier de 5 années d'équivalent temps plein de services publics au cours des 10 années qui précèdent le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

3) à l'examen professionnel :

Les fonctionnaires du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de 7 ans de services effectifs dans ce corps (les services accomplis dans les anciens corps d'ingénieur des travaux du ministère chargé de l'agriculture sont assimilés à des services accomplis dans celui des IAE).

Aucun candidat ne peut se présenter plus de 3 fois à l'examen professionnel.

La durée du service national effectivement accompli ou le temps de service effectif de volontariat civil prévu à l'article L 122-16 du code du service national viennent, le cas échéant, en déduction de la durée des services exigés des candidats au concours interne et à l'examen professionnel.

### II / Pour le recrutement des inspecteurs-élèves de la santé publique vétérinaire (I-ESPV) :

Peuvent faire acte de candidature:

1) au 1<sup>er</sup> concours :

Les élèves admis en dernière année du deuxième cycle de la scolarité des écoles nationales vétérinaires.

2) au 2<sup>ème</sup> concours :

Les élèves admis en dernière année de scolarité d'une des grandes écoles scientifiques suivantes :

- École polytechnique,
- Sections scientifiques des écoles normales supérieures,
- Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech),
- Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier SupAgro),
- Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ovest),
- École nationale supérieure agronomique de Toulouse,
- École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy.

**Il est précisé qu'en cas de réussite aux concours, les ressortissants communautaires non français ne pourront accéder à certains emplois si ceux-ci participent à l'exercice de puissance publique.**

**Aucune dérogation ne sera accordée aux conditions précitées.**

### III. PRÉPARATION AU CONCOURS

Le décret du 15 octobre 2007 (articles 19 à 21) instaure une dispense de service de 5 jours par an pour permettre aux agents de suivre des actions de formation dans le cadre de la préparation des examens et concours.

#### 1) Préparation de l'épreuve écrite d'admissibilité - épreuve de rédaction d'une note

Les candidats au concours interne et examen professionnel d'inspecteurs et inspecteurs élèves de la santé publique vétérinaire ont accès, dans la limite des places disponibles, à la préparation de l'épreuve relative à la rédaction d'une note (épreuve 2). Proposée par le bureau de la formation continue et du développement des compétences au service des ressources humaines du ministère, cette préparation est confiée à l'École nationale des services vétérinaires (ENSV).

En cas d'inscriptions trop importantes, priorité sera donnée aux nouveaux stagiaires.

Cette formation est composée d'un module "devoir à distance" et d'une session en présentiel.

Le devoir à distance qui consiste à rédiger une composition individuelle sera fait par les candidats, **à date fixe, le 15 mars 2016.**

Les informations seront accessibles sur le site de l'ENSV. Cette procédure permettra d'assurer, pour l'ensemble des candidats, la correction des devoirs avant la session en présentiel.

#### Calendrier :

Action	Lieu	Contenus	Dates et n° Epicéa	Modalités d'inscription
<b>Devoir distance</b>	Dans un espace dédié, si possible sur le lieu de travail	Réalisation d'un devoir à distance  Sujet sur le site de l'ENSV	<b>Le 15 mars 2016</b> après-midi  n ° 163339	Transmettre la fiche d'inscription (annexe III)  au plus tard le <b>11 mars</b> : à l'ENSV : <a href="mailto:formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr">formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr</a>
<b>Session de formation</b>	AgroCampus Ouest à <b>Rennes</b>	Présentation du corps des ISPV et des attendus du concours  Synthèse de la correction des devoirs	<b>30 et 31 mars 2016</b> de 9h 45 le 1er jour à 16h 30 le second  n ° 163340	Transmettre la fiche d'inscription (annexe III)  au plus tard le <b>22 mars</b> à l'ENSV : <a href="mailto:formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr">formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr</a>
	ENSV à <b>Marcy l'Etoile</b>	Méthodologie de l'écrit  Démarche et méthode de la RAEP	<b>06 et 07 avril 2016</b> de 9h 45 le 1er jour à 16h 30 le second  n ° 163341	Transmettre la fiche d'inscription (annexe III)  au plus tard le <b>22 mars</b> à l'ENSV : <a href="mailto:formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr">formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr</a>

Il est rappelé que les frais de missions occasionnés par la formation (déplacement, repas, nuitée) sont à la charge des structures d'affectation des agents.

## 2) Préparation de l'épreuve orale d'admission

Le dispositif de formation est organisé au niveau régional. Il n'est pas systématiquement spécifique au concours préparé et se compose de 2 parties :

- Une préparation à l'élaboration du dossier RAEP ;
- Une préparation à l'oral RAEP, pour les candidats admissibles.

Pour connaître les actions organisées dans ce cadre, les agents concernés doivent **s'adresser au responsable local de formation de leur structure**.

Ils peuvent également prendre contact avec :

- la délégation **régionale à la formation continue** dans les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ou les Directions de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF),
- la **délégation d'administration centrale à la formation continue**, pour les **agents de l'administration centrale**.

La liste de ces délégations figure en annexe de la présente note ou sur le [site Internet](#) de la formation continue du MAAF.

Enfin, les agents peuvent bénéficier des formations proposées par les plates-formes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) placées auprès du préfet de Région.

Les informations sur l'ensemble de ces formations sont accessibles sur :

- le [site Internet](#) de la formation continue du MAAF (stages des délégués à la formation continue du MAAF),
- le [site](#) relatif à l'offre de formation interministérielle (stages des PFRH).

Les frais de déplacement sont pris en charge par les structures des agents qui devront leur accorder toutes facilités à cet égard.

**IMPORTANT** : en aucun cas l'inscription à une formation de préparation ne tient lieu d'inscription au concours ou à l'examen professionnel.

## IV. DOSSIER DE CANDIDATURE

Dans les jours qui suivent sa pré-inscription, le candidat reçoit une fiche de confirmation accompagnée d'un dossier d'inscription à renseigner et compléter et de documents explicatifs. Le candidat qui n'aurait pas reçu ce courrier dans les jours suivant sa pré-inscription doit prendre contact sans délai avec les chargés de ce recrutement indiqués ci-dessus.

La confirmation d'inscription sera **impérativement signée par le candidat sous peine de rejet de la candidature**.

Le dossier d'inscription et les tableaux d'états de services seront **obligatoirement complétés et signés par le responsable hiérarchique dont relève le candidat**.

**Au plus tard le 14 avril 2016** (le cachet de la Poste faisant foi), le candidat adressera l'ensemble de ces documents, accompagné de deux enveloppes à fenêtre au format 22x11 affranchies au tarif en vigueur 20g et 1 enveloppe à fenêtre au format A4 affranchie au tarif en vigueur 100g à :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT  
SG / SRH / SDDPRS

Bureau des concours et des examens professionnels

**À l'attention de M. Jean-Louis CLAUDE et Mme Françoise DAVAUX**

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

Tout dossier parvenu au bureau des concours et des examens professionnels **après le 14 avril 2016** avec un cachet de la Poste comportant une date postérieure ou ne comportant pas de date, ou parvenu incomplet après cette date entraînera le rejet de la candidature.

Les candidats déclarés admissibles devront obligatoirement envoyer au plus tard le **13 juin 2016** (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse ci-dessus leur dossier de présentation (concours externe d'ISPV et concours d'I-ESPV) ou leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (concours interne et examen professionnel d'ISPV) en six exemplaires avec une photographie d'identité.

Le modèle de ces dossiers ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site TÉLÉMAQUE, à l'adresse suivante : <http://www.concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/dossiers-et-fiches-a-telecharger-fiche-descriptive-ou-individuelle-dinformation-dossier-de-presentation-et-de-reconnaissance-des-acquis-dexperience-professionnelle/>.

Le dossier de RAEP est visé par le responsable hiérarchique (en dernière page) : ce visa n'est pas un avis. Le dossier de RAEP n'est pas noté.

## V. CONTRÔLE DE LA RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

L'article 20 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 autorise l'administration à vérifier que les conditions requises pour concourir sont remplies après les épreuves et avant la nomination des lauréats.

Par conséquent, le fait d'être convoqué(e) aux épreuves, voire de figurer sur la liste d'admission, ne confère juridiquement aucun droit à nomination s'il s'avère que ces conditions n'étaient pas réunies.

## VI. RÈGLEMENT DES SÉLECTIONS

Les candidats sont invités à prendre connaissance du règlement des sélections publié au bulletin officiel du ministère dans la note de service [SG/SRH/SDDPRS/2015-2](#) du 05-01-2015 dont les dispositions sont applicables aux présents concours et examen professionnel.

Les candidats en fonction au MAAF devront informer leur supérieur hiérarchique de leur participation au concours interne ou à l'examen professionnel.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ce recrutement.

Le Chef du Service des ressources humaines

Jacques CLÉMENT

## PROGRAMME CONCOURS ET EXAMEN ISPV ET I-ESPV

### NOTIONS DE BASE

Connaître les définitions et avoir des connaissances générales dans les domaines suivants :

#### **I/ Institutions, droit, économie :**

- Droits et obligations des fonctionnaires.
- Personnalités juridiques : personnes physiques et morales.
- Organisation générale des pouvoirs publics : l'Etat, les services de l'Etat, les collectivités territoriales.
- Institutions communautaires.
- Directives, règlements.
- La PAC (Politique agricole commune).
- Filières de production agricoles et alimentaires.

#### **II/ Domaines sanitaire et environnemental :**

- Principes de prévention et de précaution.
- Evaluation et gestion du risque. Situation et gestion de crise.
- Organisation et principes de la sécurité sanitaire des aliments.
- Organisation et principes de la lutte contre les maladies animales.
- Utilisation du médicament vétérinaire.
- Identification des animaux et traçabilité.
- Equarrissage et sous-produits animaux.
- Protection de l'environnement (biodiversité, prévention des pollutions d'origine agricole et agroalimentaire).
- L'ANSES (Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).
- Organisations internationales : Codex Alimentarius, organisation mondiale de la santé animale (OIE).

### CONNAISSANCES APPROFONDIES RELATIVES A LA SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRAIRE

- Sécurité sanitaire des aliments (zoonoses alimentaires, toxi-infections alimentaires).
- Principales maladies animales réglementées.
- Protection animale.

**CENTRES DES ÉPREUVES ÉCRITES**

L'organisation matérielle des épreuves écrites est confiée aux centres permanents d'examens et de concours (CEPEC) qui ont défini les lieux de déroulement de cette épreuve.

Les responsables des CEPEC convoqueront les candidats à l'épreuve écrite.

**Des centres d'épreuve écrite seront ouverts en Outre-mer en fonction des candidatures exprimées.**

CEPEC	Centre d'épreuve écrite	Personnes à contacter		Coordonnées
CACHAN	Cachan	Évelyne MAZZOLÉNI	Tél. : 01-41-24-17-06 <a href="mailto:evelyne.mazzoleni@agriculture.gouv.fr">evelyne.mazzoleni@agriculture.gouv.fr</a>	DRIA AF ILE-DE-FRANCE Secrétariat général
		Sébastien FAUGÈRE	Tél. : 01-41-24-17-10 <a href="mailto:sebastien.faugere@agriculture.gouv.fr">sebastien.faugere@agriculture.gouv.fr</a>	
LYON	Lyon	Sandrine QUEMIN	Tél : 04-78-63-34-40 / 04-78-63-34-46 <a href="mailto:Sandrine.quemin@agriculture.gouv.fr">Sandrine.quemin@agriculture.gouv.fr</a>	DRAAF RHÔNE-ALPES Secrétariat général
		Isabelle ANSELME Laure ASO	Tél : 04-78-63-13-98 <a href="mailto:Isabelle.anselme@agriculture.gouv.fr">Isabelle.anselme@agriculture.gouv.fr</a> <a href="mailto:laure.aso@agriculture.gouv.fr">laure.aso@agriculture.gouv.fr</a>	
RENNES	Rennes	Catherine KIENTZ	Tél : 02-99-28-22-10 <a href="mailto:catherine.kientz@agriculture.gouv.fr">catherine.kientz@agriculture.gouv.fr</a>	DRAAF BRETAGNE Secrétariat général
		Laurence GUICHARD	Tél : 02-99-28-22-85 <a href="mailto:laurence.guichard@agriculture.gouv.fr">laurence.guichard@agriculture.gouv.fr</a>	
TOULOUSE	Toulouse	Chantal BOUCHET	Tél : 05-61-10-62-65 <a href="mailto:chantal.bouchet@agriculture.gouv.fr">chantal.bouchet@agriculture.gouv.fr</a>	DRAAF MIDI-PYRÉNÉES SRFD /CIRSE
		Marcel MILIN	Tél : 05-61-10-62-48 <a href="mailto:marcel.milin@agriculture.gouv.fr">marcel.milin@agriculture.gouv.fr</a>	

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**  
**Demande d'inscription à une action de formation des personnels - 2016**  
 Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.



Nom (M. Mme) :	Prénom :
Courriel agent :	Tél :
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie : A B C / corps :
Direction ou EPL d'affectation :	
Etablissement d'exercice :	
Service :	
Adresses administrative :	
Courriel institutionnel :	Tél :
Agent d'EPL <input type="checkbox"/>	Autre agent MAAF <input type="checkbox"/>
Code agent SAFO <sup>1</sup> :	Code agent EPICEA <sup>1</sup> :
	Agent hors MAAF <input type="checkbox"/>

<b>Codes Epicéa</b> -Entraînement seul : <b>163339</b> - Session Rennes (+ entraînement) : <b>163340</b> - Session à Marcy l'Etoile (+ entraînement) : <b>163341</b>	<input type="checkbox"/> Action SAFO <input type="checkbox"/> Actions EPICEA
---	---

**Titre de l'action : Préparation au concours et à l'examen professionnel ISPV**

**Structure organisatrice de l'action : ENSV - VETAGROSUP**

N° session	Dates (début – fin)	Lieu	Choix retenus
Exercice de rédaction d'une note de synthèse	Mardi 15 mars 2016 après-midi	A distance	
+ Formation 1	30-31 mars 2016	RENNES – AGROCAMPUS OUEST	
<b>ou +</b> Formation 2	6 et 7 avril 2016	MARCY L'ETOILE - ENSV	

**Motivation de la demande<sup>2</sup>(1 seule réponse)**

T 1 : Adaptation immédiate au poste de travail       FS : Formation statutaire       BC : Bilan de compétences  
 T 2 : Adaptation à l'évolution prévisible des métiers       PEC : Préparation aux examens et concours       PP : Période de  
 T 3 : Développement ou acquisition de nouvelles       VAE : Validation des acquis de l'expérience      professionnalisation  
 qualifications (développement personnel)

Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation du Droit Individuel à la Formation (DIF) auprès du service des Ressources Humaines :  Oui  Non (le DIF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)

**Vos attentes précises par rapport à la formation :**

**Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF<sup>3</sup>**

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Signature de l'agent \_\_\_\_\_

*Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.*

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	Visa du RLF	Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de missions
Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/>		Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/>
Motif :	Nom :	Motif :
	Courriel :	
Nom, Signature et cachet	Tél :	Nom, Signature et cachet
	Signature	

<sup>1</sup> Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO ou EPICEA). Si vous ne le connaissez, renseignez-vous auprès de votre RLF

<sup>2</sup> Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du MAAF

<sup>3</sup> Responsable Local de Formation

RÉGION	DÉLÉGATIONS RÉGIONALES À LA FORMATION CONTINUE DU MAAF AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2016	
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE	<p><b>M. Pierre-Irénée BRESSOLETTE</b> <a href="mailto:pierre-irenee.bressolette@agriculture.gouv.fr">pierre-irenee.bressolette@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Brigitte LECORNEY</p> <p><b>Mme Isabelle CARBONNEAUX</b> <a href="mailto:isabelle.carbonneaux@agriculture.gouv.fr">isabelle.carbonneaux@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Yolande SIRIANNI</p> <p><b>M. Sebastien LE ROY</b> <a href="mailto:sebastien.le-roy@agriculture.gouv.fr">sebastien.le-roy@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Annie FORESTAT</p>	<p>Site Strasbourg Tél : 03.69 32 50 67 (66)</p> <p>DRAAF Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine Tél : 03 26 66 20 25 (20 21)</p> <p>Site Metz Tél : 03 55 74 11 08 (11 09)</p>
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	<p><b>Mme Sophie de GRIMAL</b> <a href="mailto:sophie.de-grimal@agriculture.gouv.fr">sophie.de-grimal@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Lydie BAUDIN</p> <p><b>Mme Véronique DELGOULET</b> <a href="mailto:veronique.delgoulet@agriculture.gouv.fr">veronique.delgoulet@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Betty PACCHIN</p> <p><b>M. Mickael TRILLAUD</b> <a href="mailto:mickael.trillaud@agriculture.gouv.fr">mickael.trillaud@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Cécile DURIVAUT</p>	<p>Site Bordeaux Tél : 05 56 00 43 52 (42 68)</p> <p>DRAAF Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes Tél : 05 55 12 92 73/74</p> <p>Site Poitiers Tél : 05 49 03 11 27 (11 23)</p>
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	<p><b>Mme Elsa TARRAGO</b> <a href="mailto:elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr">elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Bernadette GOUDERGUES</p> <p><b>Nathalie DELDEVEZ</b> <a href="mailto:nathalie.deldevez@agriculture.gouv.fr">nathalie.deldevez@agriculture.gouv.fr</a> Assistant-e-s : Patrice WEISS, Maryline LENTILLON</p>	<p>DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes Tél : 04 73 42 27 92 (76)</p> <p>Site Lyon Tél : 04 78 63 13 08 (13 13)</p>
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	<p><b>Mme Sylvaine RODRIGUEZ</b> <a href="mailto:sylvaine.rodriquez@agriculture.gouv.fr">sylvaine.rodriquez@agriculture.gouv.fr</a> Assistants :</p> <p>Françoise PICOT Yveline PASQUIER</p>	<p>DRAAF Bourgogne Franche-Comté Site Besançon Tél : 03 81 47 75 46 Tél : 03 81 47 75 36 Tél : 03 80 39 30 82</p>
BRETAGNE	<p><b>Mme Carmen GAN</b> <a href="mailto:carmen.gan@agriculture.gouv.fr">carmen.gan@agriculture.gouv.fr</a> Assistants : Aline CAZOULAT Laurence GUICHARD</p>	<p>DRAAF Rennes Tél : 02 99 28 22 04 (22 80)</p>
CENTRE	<p><b>M. Jean-Michel FRANCOIS</b> <a href="mailto:jean-michel.francois@agriculture.gouv.fr">jean-michel.francois@agriculture.gouv.fr</a> <a href="mailto:dr-formco.draaf-centre@agriculture.gouv.fr">dr-formco.draaf-centre@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Muriel MICHAUD</p>	<p>DRAAF Orléans Tél : 02 38 77 40 24 Tél : 02 38 77 41 96</p>
CORSE	<p><b>M. Paul MEDURIO</b> <a href="mailto:paul.medurio@agriculture.gouv.fr">paul.medurio@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Pas d'assistant</p>	<p>DRAAF Ajaccio Tél : 04 95 51 86 74 (44)</p>
GUADELOUPE	<p><b>Mme Nadia COLOT</b> <a href="mailto:nadia.colot@agriculture.gouv.fr">nadia.colot@agriculture.gouv.fr</a> Assistante : Marie-Ena BERNOS</p>	<p>DAAF de la Guadeloupe (Basse Terre) Tél : 05 90 99 60 39 (60 17)</p>

RÉGION	DÉLÉGATIONS RÉGIONALES À LA FORMATION CONTINUE DU MAAF AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2016	
GUYANE	<p><b>Déléguée régionale Formco :</b>  <b>Mme Suzie THOMPSON</b>  <a href="mailto:suzie.thompson@agriculture.gouv.fr">suzie.thompson@agriculture.gouv.fr</a></p> <p><b>Déléguée régionale GRAF :</b>  <b>Mme Marie Catherine Arbellot de Vacqueur</b>  <a href="mailto:marie-catherine.arbellot-de-vacqueur@educagri.fr">marie-catherine.arbellot-de-vacqueur@educagri.fr</a></p>	<p>DAAF de la Guyane (Cayenne) Tél : 05 94 29 70 77</p> <p>LEGTA de Macouria Tel : 05 94 38 76 26</p>
ILE-DE-FRANCE	<p><b>Mme Nathalie GARRIGUES</b>  <a href="mailto:Nathalie.garrigues@agriculture.gouv.fr">Nathalie.garrigues@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Rachel GARCIA</p>	<p>DRIAAF Ile-de-France (Cachan) Tél : 01 41 24 17 78 (17 01)</p>
LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRÉNÉES	<p><b>Mme Mireille BASSOU</b>  <a href="mailto:mireille.bassou@agriculture.gouv.fr">mireille.bassou@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Hélène ECHEVARRIA</p> <p>Chargée de formation : Christiane PERCHE</p> <p><b>M. Jacky BRETAGNE</b>  <a href="mailto:jacky.bretagne@agriculture.gouv.fr">jacky.bretagne@agriculture.gouv.fr</a>  Assistant-e-s :  Corinne ULLDEMOLINS  Frédéric POUGET</p>	<p>DRAAF Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées Tél : 05 61 10 61 84 (62 03 / 62 18)</p> <p>Site Montpellier Tél : 04 67 10 19 14 (19 12) (19 18) Fax : 04 67 10 01 02</p>
MARTINIQUE	<p><b>Mme Julie ALCINDOR</b>  <a href="mailto:julie.alcindor@agriculture.gouv.fr">julie.alcindor@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Pas d'assistant</p>	<p>DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 97 Fax : 05 96 71 20 71</p>
MAYOTTE	<p><b>Mme Annette ROSSARD (intérim)</b>  <a href="mailto:annette.rossard@agriculture.gouv.fr">annette.rossard@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante (interim) : Josette MUSSARD</p>	<p>DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél. : 02 69 63 89 23 Fax : 02 69 61 10 31</p>
NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE	<p><b>Mme Sylvie-Anne REMY</b>  <a href="mailto:sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr">sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Nathalie TRANNOIS  Assistante GRAF : Sonia LESAGE</p> <p><b>M. Patrick SENECHAL</b>  <a href="mailto:patrick.senechal@agriculture.gouv.fr">patrick.senechal@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Zohra M'BAYE</p>	<p>DRAAF Nord-Pas-de-Calais-Picardie Tél : 03 22 33 55 49 (55 36)</p> <p>Site Lille Tél : 03 62 28 40 86 (40 87) Fax : 03 62 28 41 01</p>
NORMANDIE	<p><b>Mme Danièle LEVARD</b>  <a href="mailto:daniele.levard@agriculture.gouv.fr">daniele.levard@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Hélène COURCELLE</p> <p>Assistante : Isabelle GUEGAN</p>	<p>DRAAF Normandie Tél : 02 31 24 97 16 (99.08)</p> <p>Site Rouen Tél : 02.32.18.94.29</p>
PAYS DE LA LOIRE	<p><b>M. Pierre HERVOUET</b>  <a href="mailto:pierre.hervouet@agriculture.gouv.fr">pierre.hervouet@agriculture.gouv.fr</a>  Assistant : François SOUCHARD  Assistante : Françoise CASSARD</p>	<p>DRAAF Nantes Tél : 02 72 74 70 15 (70 14)</p>
RÉUNION	<p><b>M. Pascal NOUVET</b>  <a href="mailto:pascal.nouvet@agriculture.gouv.fr">pascal.nouvet@agriculture.gouv.fr</a>  Assistante : Mme Mariame ABDALLAH</p>	<p>DAAF de la Réunion (St Denis de La Réunion) Tel : 02 62 30 88 53 (89 47)</p>

RÉGION	DÉLÉGATIONS RÉGIONALES À LA FORMATION CONTINUE DU MAAF AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2016	
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	<b>Mme Florence BRUNIER</b> <a href="mailto:florence.brunier@agriculture.gouv.fr">florence.brunier@agriculture.gouv.fr</a> Assistantes : Patricia PARAVISINI Christine PASSALACQUA	DRAAF Marseille Tél : 04 13 59 36 35 ou 04 90 81 11 06 (36 33)
ADMINISTRATION CENTRALE	<b>Mme Claire LEPAGE</b> <a href="mailto:claire.lepage@agriculture.gouv.fr">claire.lepage@agriculture.gouv.fr</a> Assistantes : Wassila GOURARA (jusqu'au 01/02/2016) Céline NYARY	78 rue de Varenne - 75007 PARIS Tel : 01 49 55 55 10 (60 79)